

2024_23_AC_Jurys_examens_SMPM_ESR_Diplome_d_Etat_Pedicure_podologue

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2012-848 du 2 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue,

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et portant dispositions diverses,

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,

Vu l'arrêté n° 2020-206 du 7 juillet 2020 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur portant autorisation d'un institut de formation préparatoire au diplôme d'Etat de pédicure-podologue – Aix-Marseille Université,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Les jurys semestriels de validation des unités d'enseignement et d'attribution des crédits du diplôme d'Etat de pédicure-podologue sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

PEDICURE-PODOLOGUE 1^{ère} année

Semestres 1 et 2

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent

Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Liste des membres :

Madame BALTAYAN Carole

Monsieur le Professeur BERBIS Philippe

Monsieur SAUSSOL Yves

Monsieur BOUDOU Marc

Monsieur VAIRO Donato

Monsieur le Professeur DECHERCHI Patrick

Madame DE PIERETTI Capucine

Madame le Docteur ELDIN Carole

Madame GRIFFON Patricia

Monsieur LALANDE Xavier

Monsieur le Professeur LE COZ Pierre

Monsieur LE GOFF Clément

Monsieur le Docteur MESURE Serge

Madame PETITJEAN Aurélie

Monsieur CHANTRAN Jean-Christophe

PEDICURE-PODOLOGUE 2^{ème} année

Semestres 3 et 4

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent
Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Liste des membres :

Madame BALTAYAN Carole
Monsieur SAUSSOL Yves
Monsieur BOUDOU Marc
Monsieur CHANTRAN Jean-Christophe
Madame le Docteur DEMOUX Anne-Laurence
Madame DE PIERETTI Capucine
Madame GRIFFON Patricia
Monsieur LALANDE Xavier
Monsieur LE GOFF Clément
Madame PETITJEAN Aurélie

PEDICURE-PODOLOGUE 3^{ème} année

Semestres 5 et 6

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent
Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Liste des membres :

Madame BALTAYAN Carole
Monsieur CHANTRAN Jean-Christophe
Monsieur le Professeur DECHERCHI Patrick
Madame le Docteur DEMOUX Anne-Laurence
Madame DE PIERETTI Capucine
Madame FRANCOIS Nicole
Madame GRIFFON Patricia
Monsieur LALANDE Xavier
Monsieur LE GOFF Clément
Madame PETITJEAN Aurélie

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 07 Novembre 2024,



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales